

Avis aux pêcheurs en rivière et en lac

Etude sur la truite lacustre dans l'Areuse

Afin d'améliorer nos connaissances sur les voies préférentielles de migration et sur les zones principales de frai dans l'Areuse, une étude a été engagée durant laquelle des truites lacustres et de rivière seront marquées par « PIT-tagging ». Ces marquages se poursuivront jusqu'en 2019.

La méthode du « PIT-tagging » consiste à implanter une puce électronique (ou PIT tag) dans la cavité abdominale des poissons de manière à acquérir des



données sur leur déplacement, leur reproduction, leur croissance, etc. Cette puce est lue au moyen d'antennes placées dans le cours d'eau.

Le « PIT tag » se présente sous la forme d'une petite barrette en verre. Sa taille varie selon les dimensions du poisson devant être marqué. La photo ci-contre illustre les marques utilisées

dans l'étude en cours : à gauche un « PIT tag » pour les poissons dont la taille est >35cm et à droite celui employé pour les individus de <35cm.

Informations importantes :

1. Le « PIT tag » n'est pas inséré dans la chair du poisson mais dans l'espace creux contenant l'estomac, les intestins, etc. (cavité abdominale). Il sera donc évacué d'un poisson capturé lors de l'éviscération ;
2. Nous remercions les pêcheurs de bien vouloir vérifier la présence d'une telle puce lorsqu'ils vident une truite lacustre ou de rivière capturée dans le lac de Neuchâtel ou ses affluents ;
3. En cas de découverte d'un « PIT tag », nous remercions le pêcheur de bien vouloir l'adresser au Service neuchâtelois de la faune, des forêts et de la nature (adresse ci-dessous) en indiquant la date et le lieu de capture ainsi que la longueur et le poids du poisson. Il est également possible de remettre le PIT tag à un garde-faune.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration